

Plan de Prévention des Risques Technologiques Picoty-SDLP

Et maintenant, le recul des cuves

L'étude de réduction du risque à la source est insuffisante. La seule mesure efficace pour assurer la sécurité des habitants est le recul des cuves de carburant trop proches des habitations

EDITORIAL

Enfin, ça bouge ! Mais pas encore assez

Automne 2008-été 2012.

Le PPRT des dépôts d'hydrocarbures, le plan exemplaire que nous exigeons, celui qui privilégie les habitants et non les pétroliers, est encore en gestation.

Nous avons déjà remporté des batailles pour la sécurité et le mieux-vivre des habitants. Nous devons poursuivre pour que le « bébé PPRT » se présente bien en vue d'un accouchement heureux.

Il était temps que la préfecture de la Charente-Maritime se penche sérieusement sur le dossier à risque Picoty-SDLP. « Un dossier mal engagé dès le début » a reconnu la préfète Béatrice Abollivier après avoir ouvert, le 27 juin, à la salle des fêtes de la Pallice, une nouvelle étape du dossier des stockages d'hydrocarbures avec son lot de zones de danger et risques d'incendie, d'explosion, de pollution.

La réunion, avait l'allure d'un « On reprend tout à zéro ». Nous sommes preneurs après une concertation bidon, un certain mépris envers la population, les contre-vérités, la langue de bois technocratique, la diabolisation de l'association RESPIRE et la protection évidente des intérêts privés des sociétés pétrolières.

Lire la suite page 8



Une des mobilisations lancées par RESPIRE, à Laleu-la Pallice.

Le combat est juste et légitime, il est reconnu, il se poursuit

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la société des dépôts de la Pallice (SDLP)/PICOTY SA, la réunion du 27 juin, à la salle des fêtes de la Pallice visait à présenter l'étude complémentaire de réduction du risque à la source. Une étude commandée par l'Etat à l'INERIS, Institut National de l'Environnement Industriel et des RISques (1).

La réunion était présidée par Mme le préfet Béatrice Abollivier. Y assistaient nombre d'élus, dont le maire de La Rochelle Maxime Bono, par ailleurs président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales ainsi que des représentants des sociétés SDLP et de Picoty.

Les riverains des cuves d'hydrocarbures attendaient depuis longtemps cette rencontre avec les pouvoirs publics afin de leur réaffirmer de façon ferme et dans une démarche constructive leurs positions et revendications. Ce qui fut fait avec force arguments mais aussi des paroles de vérité remplies d'émotion.

(1) Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

L'étude de l'Inéris est un premier pas...

L'étude de réduction du risque à la source réalisée par l'institut Inéris modifie la répartition des stockages des hydrocarbures sur le site PICOTY et prévoit la mise en place d'une double coque pour les 4 nouvelles cuves Picoty (celles contestées par l'association et ayant fait l'objet d'un permis de construire de la ville de La Rochelle).

Ces cuves seront remplies d'essence : c'est le scénario « 2bis » de l'étude, qui en compte huit. La société PICOTY a déposé un nouveau permis de construire pour ses 4 nouvelles cuves avec maintenant double coque. Ce permis est de la compétence de l'Etat.

Il a ainsi été dit qu'il ne serait plus prévu de mesure d'expropriation mais que les maisons qui étaient concernées par l'expropriation passaient en zone de délaissement .

Il a été annoncé que la zone de délaissement, également très exposée aux risques, concernerait moins d'habitations que le premier projet de PPRT. Sur l'ensemble du site concerné et exposé, il n'y aurait « plus » que 300 habitations d' « impactées ». contre 500 (nombre d'habitations qui ne nous avait jamais été transmis auparavant !)

Ces nombres de 500 ou 300 maisons « impactées » attestent de l'aberration de la présence de stockage de carburant aussi près des habitations

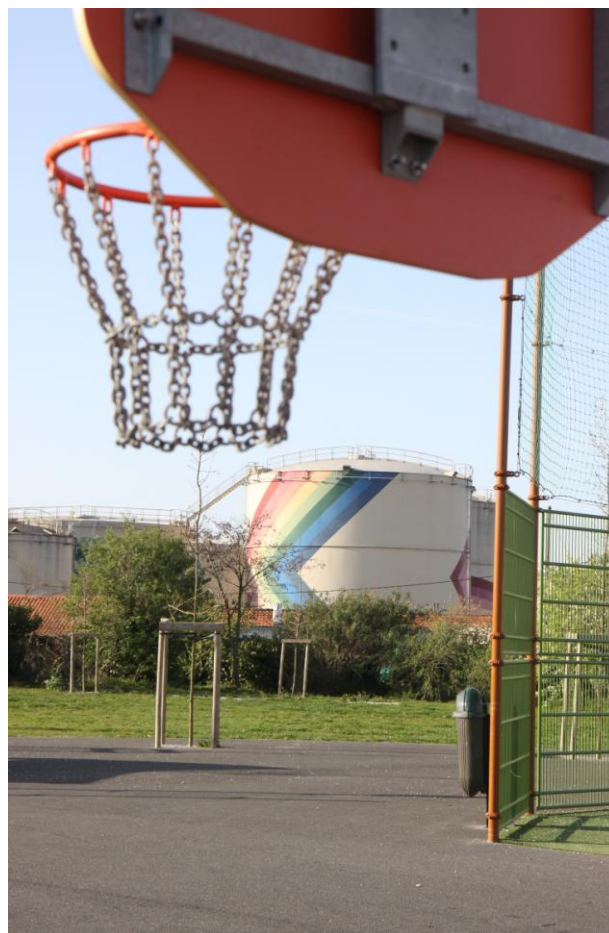
...ce premier pas n'est pas suffisant

Comme cela a été dit lors de la réunion, l'étude de l'Inéris ne va pas assez loin dans cette obligation cruciale de réduire le risque à la source. Il convenait dans l'intérêt général et afin d'assurer la mise en sécurité des habitants de commander à l'Inéris de travailler plus avant sur les mesures de réduction du risque afin de parvenir aussi à la suppression des mesures de délaissement et donc de réduire considérablement la zone d'obligation de travaux sur les maisons.

Le recul des stockages les plus proches des maisons s'impose

Chacun est conscient que l'objectif d'assurer la sécurité des habitants passe par le recul des cuves de stockage les plus proches des habitations. Cette mesure, ce plan applicable aux cuves, d'ailleurs vieillissantes, est réalisable. Les services de l'Etat, les sociétés pétrolières le savent. La Ville de La Rochelle tout autant. **Il convient que les uns et les autres mettent la volonté et l'énergie nécessaires.**

Quant aux travaux censés parer aux risques, Respire a rappelé : « Il ne serait question que les habitants aient un seul euro à payer ». La Ville de La Rochelle partage cette position et le maire et président de la CDA a fait valoir que cette dernière était prête à accueillir les cuves les plus proches des habitations sur ses terrains, directement ou via des échanges de terrains.



Des motifs d'inquiétude et des interrogations

Quelques réflexions après la réunion publique placée sous la présidence de la préfète



La réunion publique du mercredi 27 juin a été annoncée très tardivement. Surtout, la préfecture a refusé que l'étude Inéris, conclue le 11 mai (d'après les informations fournies par la préfecture), soit diffusée auprès de l'association. Pourtant, RESPIRE aurait dû en être destinataire en tant que membre du comité local d'information et de concertation.

Les conditions d'un réel débat démocratique, qui nécessite une égale information des participants, n'étaient donc pas réunies.

Les habitants ont découvert ces informations de l'étude l'Inéris présentée sur un powerpoint dont les diapositives étaient pour certaines illisibles. Pourquoi attendre le lendemain de la réunion publique pour mettre sur le site internet de la DREAL l'intégralité de l'étude, sinon pour ne pas avoir à répondre sur des points précis et potentiellement gênants pour l'administration ?

L'étude Inéris n'a pas intégré la possibilité du recul des cuves existantes les plus proches des maisons parmi les 8 scénarios envisagés. Le scénario 2bis ne se contente-t-il pas, de ce point de vue, de solutions typiquement techniciennes (utilisation de « nouvelles technologies ») et économiquement avantageuses pour l'industriel ? Mme le Préfet a d'ailleurs indiqué formellement, qu'en l'état actuel de la loi, il lui est impossible d'imposer à l'industriel de faire reculer ses cuves, au nom de la propriété privée.

Nous contestons cette approche minimaliste de l'intervention de l'Etat. RESPIRE fait en outre remarquer que la défense de la propriété privée n'empêche pas les services de l'Etat d'imposer de coûteux travaux aux riverains

La représentante de l'Etat n'a pas pris en considération dans la discussion la pollution provenant **des odeurs d'hydrocarbures et leurs conséquences potentielles sur la santé des habitants.**

Les pouvoirs publics ont une nouvelle fois soutenu la thèse mensongère des « cuves qui existaient avant les habitations ». Les témoignages de plusieurs riverains, dont les plus anciens, ont contrecarré cette affirmation.

Un représentant d'un service de l'Etat a ironisé sur le montant des travaux que les habitants devraient envisager dans le cadre du PPRT. Pour lui, il n'est pas choquant que les riverains des sites SEVESO mettent la main à la poche pour financer des changements d'ouvertures qui permettront aussi une meilleure isolation des maisons. Ces propos sont intolérables et injustifiables, compte tenu des nuisances endurées par les populations, des risques encourus et des souffrances engendrées par l'attente anxieuse de la mise en place du PPRT exemplaire, allant dans le sens des intérêts des habitants.

La déclaration du représentant de Picoty, affirmant que, d'après lui, les cuves pouvaient tout à fait « rester en l'état », montre le mépris affiché envers les populations riveraines des cuves d'hydrocarbures. Ce type de propos atteste que le pétrolier est en situation difficile et la communication n'est pas son fort dès lors qu'il est question des ses intérêts.

Le 18 avril 2012, l'association RESPIRE a écrit à Michel Picoty, président du Directoire du Groupe Picoty dont le siège est à La Souterraine (Creuse) afin d'aborder la question de la proximité des cuves par rapport aux habitations. A ce jour nous n'avons pas eu de réponse. Nous allons le relancer.

Investissement à rentabiliser
et tentative d'enfumage

Ces 4 cuves qui rajoutent du danger au danger deviendraient des cuves de réduction du risque

RESPIRE n'est pas dupe du tour de passe-passe qui vise à faire avaler à la population que les quatre nouvelles cuves d'hydrocarbure, en cours de construction et auxquelles il sera ajouté une deuxième coque, deviendraient l'outil principal de la réduction du risque à la source.

Rappelons que ces quatre cuves de la société Picoty rajoutent du danger au danger car elles se trouvent dans la continuité de celles existantes sans perdre de vue l'effet domino avec les silos à céréales.

L'Etat est juge et partie. Surtout, la construction de ces quatre cuves était encouragée par l'Etat - il se retrouve alors manifestement dans la situation contradictoire de juge et partie. La société Picoty, plus d'autres partenaires dont la Sica Atlantique (1) souhaitaient utiliser ces cuves pour un stockage d'agrocaburant, en rapport avec une usine Bionergy Pilot sur ce site d'ex phosphoguan, avenue Denfert-Rochereau, à la Pallice.

RESPIRE s'est légitimement opposé à ce projet de nature SEVESO proche des habitations. Le projet d'usine est aujourd'hui abandonné (cf. « Sud Ouest » du 3 février 2012) après avoir bénéficié d'aides publiques.

L'Etat protège Picoty. Et maintenant, parce que l'investissement de cette société est engagé (avec une garantie bancaire), ces quatre cuves, en accueillant de l'essence en provenance d'autres cuves du site, réglerait l'injustice faite à la population riveraine. La ficelle est grosse et l'obligation de travailler sur la réduction du risque est insuffisante et non sincère. La double coque correspond en fait à une évolution de la réglementation.

Au fond, il s'agit pour l'Etat, directement et/ou via Inéris, de protéger (l'investissement engagé par) la société Picoty. Quant aux cuves trop proches des maisons, Inéris et l'Etat lui laissent donc la possibilité de les remplacer, en fin de durée de vie, par d'autres unités de stockage. C'est inacceptable.

Pour mémoire, ces quatre cuves correspondent à un transfert de la capacité de stockage du site de La Souterraine (Creuse) où la société Picoty a son siège social. La direction de Picoty avait décidé de vider ses cuves d'hydrocarbure car elle était soumise à un plan de prévention des risques technologiques fort coûteux.

(1) *Les actionnaires de Bionergy Pilot : Holding atlantic invest (Sica à 51 % et les organismes stockeurs de la région 49 %) ; Sofiproteol (37 %), Picoty (12,5 %), Unigrain (0,5 %).*

*L'Etat,
juge
et partie,
protège
encore
le pétrolier
Picoty*



A retenir aussi de la réunion avec la préfète

➔ **PPRT.** Mme le Préfet a annoncé que **tout le processus de mise en place du plan de prévention des risques recommençait à partir de l'étude de l'Inéris.** Elle n'a pas exclu que des avancées en faveur des habitants pourraient émerger des consultations publiques à venir.

➔ La préfète a répondu de manière évasive à deux questions importantes : **une prolongation de l'élaboration du PPRT au-delà du 13 mars 2013 et un vidage des cuves les plus proches des habitations, par mesure de précaution, sont-ils envisagés ?**



➔ **Plan de recul des cuves.** La représentante de l'Etat, à la suite du maire et président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, a – *enfin*, suite aux pressions de RESPIRE – publiquement reconnu **qu'un plan, à moyen ou long terme, de recul des cuves pourrait éventuellement être un jour envisagé.**

➔ **Le maire de La Rochelle s'est engagé à recevoir, lors d'entrevues bilatérales, chacun des acteurs du PPRT.** RESPIRE attend donc ce rendez-vous, déjà annoncé par le maire à l'automne 2010 et ensuite réclamé à plusieurs reprises par l'association.



Les revendications de RESPIRE

✓ **RESPIRE demande qu'un véritable débat démocratique** puisse enfin être mené sur ces questions hautement sensibles. L'association considère en particulier que la rétention - même temporaire - d'informations essentielles, par les pouvoirs publics, n'est pas admissible.

✓ Exige que soit pris en compte le scénario le plus juste pour la population, c'est-à-dire **le recul des cuves.**

✓ RESPIRE souligne que **la situation des riverains en zones de délaissement ou de prescription de travaux reste intenable et injuste.**

✓ **Refuse que les particuliers aient à financer les moindres des travaux**, quels qu'ils soient, imposés dans le cadre du PPRT,

✓ RESPIRE demande, **en accord avec la Coordination nationale des Associations riveraines des sites SEVESO, une révision de la Loi Bachelot** de 2003 qui, comme le montre le cas rochelais, laisse une trop large part aux intérêts économiques de l'industriel.

✓ **Renouvelle sa demande de tenue d'une table ronde** entre la préfecture, les industriels pétroliers, les collectivités locales et les associations représentatives des riverains.



Centre de stockage d'hydrocarbures Picoty à La Rochelle (17)

Bientôt un exercice sécurité auquel seront conviés les riverains des sites Picoty/SDLP

Mme le préfète a annoncé la mise en place prochaine d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.). « *Les P.P.I. sont établis, en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement, pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe. Ils mettent en œuvre les orientations de la politique de sécurité civile en matière de mobilisation de moyens, d'information et d'alerte, d'exercice et d'entraînement.* »

Les riverains concernés par le PPRT seront partie prenante de cet exercice grandeur nature où tous les moyens seront mobilisés pour simuler un accident grave et vérifier la réactivité de chacun.

Les demandes d'inclusion des populations, maintes fois formulées par RESPIRE et d'autres membres du comité local d'information et de concertation n'avaient pas jusque là obtenu d'avis favorable.

Rappelons que les exercices de mise en œuvre du P.P.I. sont obligatoires ; la périodicité maximale de ces exercices étant fixée à 5 ans. Le dernier P.P.I. pour les sites PICOTY/SDLP remonte à 1998 !



Les cuves se sont trop rapprochées des habitations

5 JUILLET 2012, COLLOQUE A LA ROCHELLE

« Quelle place pour le risque technologique dans la ville du XXI^e siècle ? »

Des adhérents de Respire et de la coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso y participaient

Ce colloque organisé par l'Association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), la ville et la CDA de La Rochelle, a réuni plus de 200 participants venus de toute la France. RESPIRE y a participé et a, de nouveau, fait entendre la parole des habitants de La Rochelle concernés par la problématique SEVESO. L'association a, par ailleurs, distribué un tract aux participants intitulé « Défendre la sécurité et la santé des habitants face aux sites SEVESO » ; un courrier de la Coordination nationale des associations voisines des sites Seveso (également présente), destiné aux parlementaires et demandant la révision de la loi Bachelot, figurait dans ce tract.

Parmi les déclarations importantes, celle du président d'AMARIS, Yves Blein (député maire de Feyzin) qui s'est déclaré favorable à une évolution de la loi Bachelot. Yves Blein a également affirmé que les riverains, premiers concernés par les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), devraient participer aux arbitrages sur les études de dangers qui servent ensuite à l'élaboration des PPRT. Maxime Bono, maire de La Rochelle, a quant à lui insisté sur la nécessité de « recrédibiliser les études techniques » et prôné la recherche de solutions amiables au-delà de la loi.

A noter enfin, suite à une intervention de RESPIRE concernant la non prise en compte de la demande de recul des cuves Picoty dans le cahier des charges de l'étude INERIS, l'étonnement d'un représentant de la sous-direction des risques accidentels au ministère de l'Ecologie du développement durable et de l'énergie. Pour lui, cette demande aurait dû être étudiée.



Le recul des cuves de stockages d'hydrocarbure est indispensable pour redessiner le secteur ouest de La Rochelle

Etude de vulnérabilité Réunions des riverains des sites Picoty/SDLP à la préfecture

*Des habitants avaient souhaité
la présence de Respire*

Les 3, 4 et 5 juillet les riverains ont été invités, par groupes, à la préfecture à une réunion sur le rendu des études de vulnérabilité des maisons situées en zones de délaissement et de prescription (zones orange et bleue). Un spécialiste du bureau d'étude Effectis a présenté le résultat des études de manière globale puis détaillée.

A l'issue des présentations les habitants ont posé des questions restées bien souvent sans réponses (y compris d'un point de vue technique), et fait entendre leurs doléances. Le moins qu'on puisse dire c'est que les débats ont été plutôt houleux. Il apparaît en effet que certains habitant-e-s auront des travaux à effectuer sur le bâti (charpente,



Les riverains ne veulent pas payer de travaux

fenêtres, portes, murs...) excédant les 10% de la valeur vénale de leur bien. Faudra-t-il obligatoirement passer par des professionnels ? Le financement des travaux pose problème, certain(e)s ayant déjà des crédits sur le dos. Interrogations également sur ce qui se passera si les travaux de sécurisation ne sont pas effectués, etc.

Pour RESPIRE et la grande majorité des riverains, il n'y a dans cette affaire qu'une seule issue acceptable : le recul des cuves et la suppression concomitante de toute zone de délaissement.

Suite de la page 1

La réunion, constructive, présentait l'étude de l'institut Inéris portant sur la réduction du risque à la source.

Si les prescriptions de ce document sont encore insuffisantes, son existence confirme le bien-fondé de notre mobilisation et de nos revendications.

La principale est le recul des cuves proches des habitations, des cuves qui se sont rapprochées des maisons.

Il faut s'en donner les moyens. Les habitants veulent être en sécurité et veulent être sereins. On ne l'est pas le nez sous les cuves ou domiciliés plus loin mais toujours dans ce rayon de risque qui concerne au moins 500 maisons. Et même si ce rayon à risque descendait à 300 maisons comme l'annonce l'institut Inéris, cela serait encore de trop. Il faut donc réduire la capacité de nuisance du site pétrolier.

« Il faut encore travailler dans ce sens ! », a-t-il été dit à la préfète. La mesure du recul des cuves fera disparaître les zones de très grand risque, dont celle de délaissement, où les habitants devront faire de très importants travaux, une partie à leurs frais. Une injustice de plus.

Nous poursuivons donc, avec un esprit constructif et responsable, ce combat en faveur de la défense des intérêts des habitants. Si la situation n'évolue pas plus, nous donnerons encore de la voix et de l'action.

Nous trouverons toujours plus de personnes de toutes conditions pour nous soutenir.

Quel développement portuaire ?

Installations classées et exemplarité environnementale

La politique globale de multiplication et de densification des installations classées sur le site de la Pallice au nom de la prétendue défense de l'emploi, ne cesse de nous inquiéter. et montre l'incohérence des choix politiques dans ce secteur d'une ville qui se réclame de l'excellence environnementale : autorisation municipale pour la construction des nouvelles cuves d'hydrocarbures, et ce 25 juin, avis positif du conseil municipal de La Rochelle (avec cependant de nombreuses abstentions et des votes contre) pour la création du site de fabrication de catalyseur pour agrocaburant Envirocat •



Les actions de sensibilisation menées par RESPIRE sont toujours bien perçues.

Journée portes ouvertes du Port Atlantique de La Rochelle et foire écologique Prairial d'Aytré

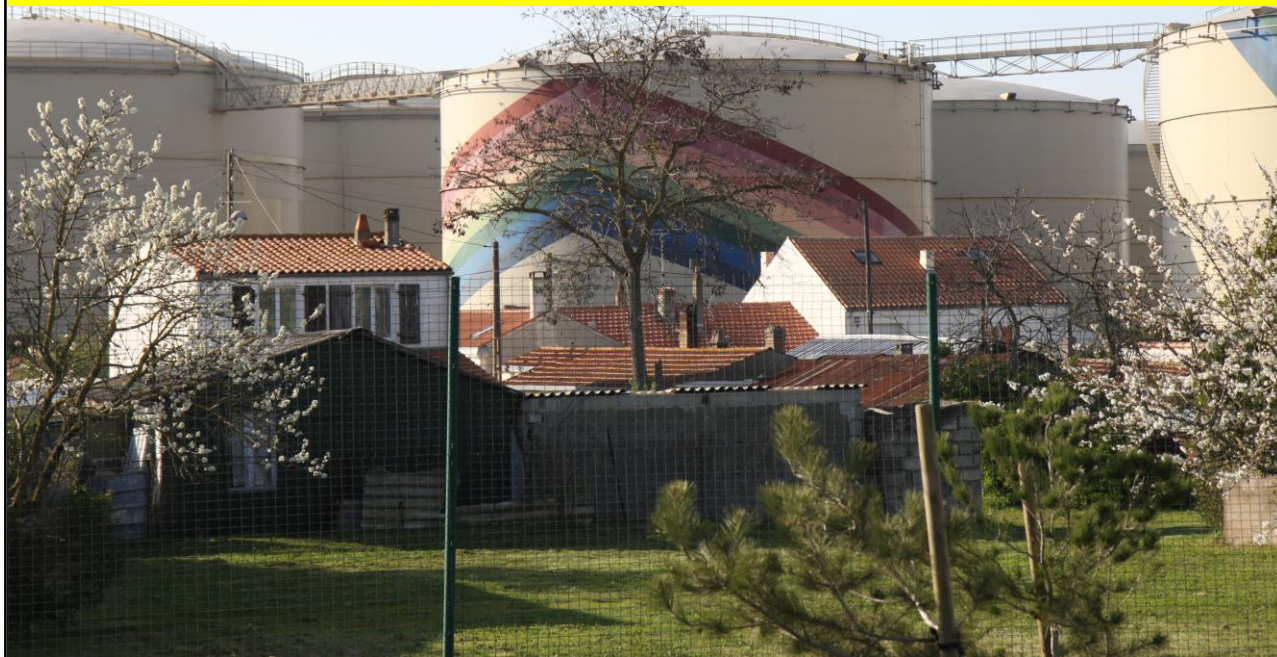
En juin, les adhérents et sympathisants de l'association RESPIRE ont eu l'occasion d'aller à la rencontre de la population à l'occasion de deux manifestations importantes organisées dans l'agglomération rochelaise. Lors de l'opération portes ouvertes du Port Atlantique de La Rochelle (comme en 2011, cf. notre photo) que pour la 38^e édition de la foire écologique Prairial d'Aytré, les contacts avec les visiteurs ont été très fructueux. Plusieurs personnes ont adhéré à l'association.

www.association-respire-la-rochelle.org

courriel : respire.larochelle3@gmail.com

**Contact postal pour adhésion: Émilienne Pannetier
252 Bd Denfert-Rochereau 17000 La Rochelle.**

« Ils ont reculé ! Il faut continuer. On va y arriver ! »



« Ils ont reculé ! Il faut continuer. On va y arriver », lançait, souriante, une personne âgée en revenant de son marché dominical de la Pallice. Le mercredi précédent [le 27 juin], riveraine des cuves Picoty, elle avait fait le déplacement jusqu'à la salle des fêtes pour dire ce qu'elle avait sur le cœur.

« **On ne bougera pas !** », avait-elle lancé à la représentante de l'Etat qui s'était risquée à dire que les cuves d'hydrocarbures étaient là avant les maisons. La contre-vérité avait suscité un souffle de colère de plusieurs habitants. Lucides et déterminés, ils n'attendent qu'une chose que la réduction du risque à la source soit vraiment mise en chantier « avec le recul des cuves qui se sont rapprochées des maisons. » et pas seulement les prescriptions annoncées par l'Inéris.

Copie encore à revoir. Depuis sa création, à l'automne 2009, RESPIRE, comme d'autres associations riveraines de sites SEVESO en France, n'a eu de cesse de demander que la réduction du risque à la source soit privilégiée dans l'élaboration des PPRT. L'Etat doit revoir sa copie qui fait supporter aux riverains les mesures d'expropriation, de délaissement et de travaux.

Cette première étude sur la réduction du risque à la source, avec des avancées est d'abord consécutive à notre mobilisation contre l'injuste

exposition des populations aux risques et pollutions, et à notre exigence de la mise en sécurité de ces mêmes populations.

Ne pas lâcher. La ténacité de l'association RESPIRE et de ses soutiens n'a pas échappé aux pouvoirs publics. Si nous constatons que la préfète s'est saisie de ce dossier SEVESO, nous savons que l'Etat n'entend pas « tout » donner en une seule fois.

Le « tout » est de dire à la société Picoty de revoir l'implantation de ses cuves proches des habitations, de retirer ces cuves construites sur un terrain qui n'appartient pas à la société pétrolière. Il s'agit d'un terrain du port, mis à disposition via une autorisation d'occupation temporaire, une AOT qui court jusqu'en 2015.

Ça bouge. Le combat du recul des cuves gagne les élus, et pas seulement chez les candidats aux dernières législatives (Cf. la lettre ouverte de RESPIRE et les réponses de six d'entre-eux sur le site). La position de la Ville de La Rochelle montre des signes d'infléchissements depuis quelques mois en faveur de la défense des intérêts des habitants .

Ce texte a été transmis à « Quartier Ouest », le journal du Collectif des associations.Laleu, la Pallice, la Rossignollette